Zeitschrift: Arbido

Herausgeber: Verein Schweizerischer Archivarinnen und Archivare; Bibliothek Information Schweiz

Band: 14 (1999)

Heft: 3

Artikel: Reconnaissance des anciens diplômes dans un contexte de restructuration d'une formation initiale

Autor: Estermann Wiskott, Yolande

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-769088

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

RECONNAISSANCE DES ANCIENS DIPLÔMES DANS UN CONTEXTE DE RESTRUCTURATION D'UNE FORMATION INITIALE

par Yolande Estermann Wiskott

La Suisse connaît actuellement une restructuration fondamentale des formations de spécialistes en information et en documentation. Ces changements entraînent un sentiment d'insécurité chez un certain nombre de bibliothécaires ainsi qu'une relative inquiétude en ce qui concerne la future validité de leur diplôme. La meilleure réponse à ces craintes consiste à inciter les bibliothécaires à s'investir dans un projet personnel et individualisé de formation continue afin de conserver sa crédibilité à un diplôme acquis sous un régime différent.

CONTEXTE SPÉCIFIQUE DE LA FORMATION EN INFORMATION DOCUMENTAIRE

La Suisse souffre, depuis de nombreuses années, d'un manque de professionnalisme dans le domaine de la formation des bibliothécaires, documentalistes et archivistes. Plus précisément, à l'exception de notre Ecole, au bénéfice d'une expérience de 80 ans et soutenue par le Département de l'instruction publique de Genève, il n'existe pas de formation de base pour les spécialistes de l'information et de la documentation, reconnue par des instances de formation officielles.

La majorité des bibliothécaires suisses ont été formés dans le cadre d'une «formation en emploi», régie par l'Association des bibliothèques et bibliothécaires suisses qui porte le nom de «formation BBS». Elle est organisée, gérée et cautionnée depuis plusieurs décennies par l'Association elle-même, le titre de «Bibliothécaire BBS» étant délivré par l'Association. La BBS a formé ainsi plus des trois quarts des bibliothécaires suisses, les autres étant issus de notre Ecole. La dernière volée BBS recevra son diplôme en 2000.

Il n'existe pas de filière de formation des documentalistes ou des archivistes en Suisse. Les personnes en fonction sont titulaires d'un titre étranger, ou ont acquis leurs connaissances «sur le tas», dans le cadre de leur emploi.

L'Association suisse de documentation et l'Association des archivistes suisses organisent, cependant, un cours d'initiation de trois semaines destiné à des personnes en emploi et sans connaissance de la profession[1].

Le «système de milice» tel que le connaît la formation des bibliothécaires, documentalistes et archivistes suisses a atteint aujourd'hui ses limites.

La création des Hautes écoles spécialisées (HES) a par conséquent constitué l'occasion unique, d'intégrer sur le plan de la Suisse romande et de la Suisse alémanique, les métiers de bibliothécaire, documentaliste et archiviste dans un modèle de formation officiel et fédéral qui conduise au titre protégé de «Spécialiste HES en information et en documentation». A long terme, nous devrions assister à une revalorisation et à une professionnalisation de la fonction du gestionnaire de l'information dans notre pays. L'intégration à une structure HES mènera également à une reconnaissance européenne du titre ainsi qu'à une mobilité professionnelle, tant durant les études que dans le cours de la carrière professionnelle.

LES HAUTES ÉCOLES SPÉCIALISÉES (HES)

En Suisse, les autorités fédérales et instances de formation concernées ont travaillé, durant plusieurs années, à l'élaboration d'une loi qui amène une refonte totale du système de la formation professionnelle. En s'inspirant du modèle germanique, le gouvernement fédéral a décrété, pour la rentrée 1998, la mise en place des «Universités des métiers», dénommées «Hautes écoles spécialisées» (HES).

Les programmes d'enseignement en HES conduiront les futurs professionnels suisses à un niveau de performance qui les rendra aptes à répondre efficacement tant aux besoins de compétences spécifiques qu'aux attentes de R&D (recherche et développement) des milieux de l'économie ou de l'administration, dans un esprit de collaboration avec les universités et les écoles polytechniques.

Il est intéressant de relever les deux missions des HES:

1. améliorer le niveau de formation des professionnels suisses en leur offrant des cursus d'enseignement de niveau universitaire (niveau tertiaire). L'enseignement est donné en petites unités et reste, en partie, axé sur la pratique et la réalisation de projets concrets, afin de développer non seulement des connaissances théoriques et scientifiques mais également des compétences plus pragmatiques, concrètement applicables sur le terrain ou dans le cadre de laboratoires d'étude;
2. conduire des recherches appliquées et offrir des prestations de service sur la base de mandats passés entre la HES et les entreprises, PME, services administratifs, institutions privées ou publiques. Ces contrats de prestations doivent être remplis par des professionnels qui font partie intégrante de l'Ecole et ne doivent pas faire concurrence aux entreprises analogues du secteur privé.

[1] Lors de la précédente révision du plan d'études de l'Ecole supérieure d'information documentaire, en 1990, les objectifs de formation avaient été étendus aux professions de documentalistes et archivistes afin de couvrir plus précisément les besoins du marché dans les trois orientations du métier.

Les deux conditions préliminaires à l'admission en HES sont:

1. la formation en apprentissage. Celle-ci succède à l'école obligatoire, en principe. Le candidat suit, parallèlement, un apprentissage qui se déroule dans le cadre d'une entreprise ainsi qu'un à deux jours de cours théoriques en école. Dans certains cantons, l'apprentissage peut être effectué dans le cadre d'une structure scolaire. Sous le contrôle de la Confédération, il existe plusieurs centaines d'apprentissages différents qui couvrent une grande variété de métiers: plus directement liés à nos domaines, on peut citer «libraire et employé d'édition», «employé de commerce», «graphiste», etc. Depuis la rentrée 1998, il existe un apprentissage spécifique à la gestion documentaire, à savoir celui d'assistant en information documentaire[2]. L'apprentissage est sanctionné par un CFC (Certificat fédéral de capacité);
2. la maturité professionnelle. A la suite de l'apprentissage ou plus tard, durant la vie professionnelle, il est possible de suivre une année de cours afin de passer une maturité professionnelle qui pose des exigences élevées: cours de culture générale comparables à ceux de la maturité gymnasiale et enseignements théoriques en relation avec les CFC. Le certificat de maturité professionnelle sanctionne une formation du degré secondaire postobligatoire.
D'après les pronostics de la Confédération, seuls 15% des titulaires d'un CFC devraient se préparer à la maturité professionnelle et avoir, ainsi, accès à un enseignement en HES.

Des passerelles entre la maturité gymnasiale et les HES sont établies. Une personne, porteuse d'une maturité de ce type, pourra être admise en HES moyennant une expérience professionnelle préliminaire d'une année.

CRAINTES DE CERTAINS BIBLIOTHÉCAIRES SUISSES

Depuis deux ans, les profonds bouleversements entraînés par la restructuration des formations initiales suscitent, au sein du monde professionnel et plus particulièrement auprès d'un certain nombre de bibliothécaires, une relative inquiétude. Leur ancien diplôme leur semble discrédité au point de connaître, à moyen terme, une dévalorisation de leurs compétences réelles et une remise en cause de leur statut professionnel. Pour exemple, voici un extrait d'une lettre de lecteur parue dans ARBIDO: «...et que sans réaction de notre part, notre diplôme ne vaudra plus rien en 2002...» qui traduit bien le sentiment d'un certain nombre de professionnels.
Préalablement à toute réflexion, il faut relever que la reconnaissance d'anciens titres ne pourra intervenir que lorsque les diplômes des filières HES seront accrédités par les autorités fédérales et que les premiers porteurs de ces diplômes auront rejoint le marché de l'emploi[3]. La Confédération, dans le cadre de l'Ordonnance de la Loi sur les HES, a prévu les applications suivantes pour les anciens diplômes:

Pour les écoles reconnues auparavant par l'OFFT[4], deux possibilités sont offertes pour obtenir l'équivalence de ces diplômes:

1. être au bénéfice de 5 années d'expérience professionnelle, ou
2. avoir suivi un cours postgrade de niveau universitaire.

Cette Ordonnance n'a pas prévu d'autres scénarios de reconnaissance des anciens diplômes. Pour les écoles reconnues par un canton et qui ne faisaient pas l'objet d'une reconnaissance officielle par la Confédération, mais qui obtiendront l'accréditation HES, (par exemple, l'Ecole d'information documentaire de Genève[5]), la Confédération n'a pas encore décidé du régime qu'il leur serait appliqué.
A ce stade de mise en place des HES, la problématique de la reconnaissance des anciens diplômes n'est pas considérée comme une priorité et ne fait pas l'objet de négociations.
Il ressort de notre situation professionnelle spécifique que les craintes de certains professionnels ne sont pas totalement infondées, dans la mesure où le diplôme de la BBS n'a pas fait l'objet d'une reconnaissance officielle et que son programme d'enseignement n'a jamais été intégré dans un organisme de formation reconnu. Il est du ressort du Comité de l'Association de prendre en charge ce dossier, le moment venu, et de le négocier auprès des autorités fédérales[6].

QUELQUES RÉFLEXIONS PERSONNELLES SUR CETTE PROBLÉMATIQUE

Elaborer un programme d'enseignement en information documentaire

La démarche d'élaboration d'un plan d'études[7] en information documentaire consiste à formaliser, en un temps donné, l'état de la question des connaissances nécessaires à l'exercice de la profession. Cet «état de la question» découle de la synthèse de diverses analyses:

---

[2] En automne 1998, deux classes d'environ 20 apprentis se sont ouvertes, l'une à Lausanne, l'autre à Zurich. Les premiers certificats seront délivrés en 2001.

[3] Il est important de comprendre que la reconnaissance des filières HES se fait en deux temps. En mars 1998, le Conseil fédéral a donné la permission à un certain nombre d'établissements de mettre sur pied des filières HES. Ces autorisations ont été assorties d'un certain nombre d'obligations (fusion ou suppression de filières, harmonisation de programme, etc.). Dans un deuxième temps, le droit de délivrer un titre HES sera octroyé aux diverses filières, d'ici 2003. Pour ce, les écoles devront répondre aux exigences de la Confédération en matière 1. du respect d'un contrôle qualité, 2. de la mise en place des «mandats de prestation élargie des HES»: formation et perfectionnement professionnel, unité de recherche et développement, centre de prestations de services en vue de faciliter le transfert de savoir entre filières HES et monde professionnel, 3. d'une mise en œuvre et participation à des centres de compétences nationaux, etc.

[4] Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (ex-OFIAMT). L'OFFT est en charge, entre autres, de l'organisation, du contrôle et de la reconnaissance des filières de formation professionnelle, gérées au niveau de la Confédération.

[5] Les diplômes délivrés par notre Ecole ont fait l'objet d'une reconnaissance officielle du Département de l'instruction publique du canton de Genève.

[6] Pour notre Ecole, la situation est différente dans la mesure où notre filière a été intégrée dans la suprastructure de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (= HES-SO), qui comprend une quinzaine d'établissements répartis sur six cantons. Les négociations pour la reconnaissance du titre seront conduites par la direction de la HES-SO.

[7] Le plan d'études est l'ensemble des actions de formation qui amèneront l'étudiant à l'obtention de son diplôme: à savoir, les enseignements, travaux pratiques, travaux personnels ou en groupes, expériences pratiques et travail de diplôme, etc.

1. développement des connaissances du domaine spécifique sur la base de lectures professionnelles, d'intégration de pratiques et de connaissances d'autres professions (par exemple, le marketing), de contacts informels, de rencontres avec des formateurs de différentes écoles et d'analyse de plans d'études. Les conclusions tirées de ces divers éléments forment le corpus de la formation scientifique et théorique qui sous-tend l'enseignement pratique. C'est dans la définition du savoir théorique que la part d'anticipation est la plus importante, car il s'agit de prévoir les évolutions telles qu'elles s'amorcent dans le contexte scientifique;
2. observation des nouvelles pratiques introduites dans le monde professionnel. Les comportements et conduites professionnels se modifient en fonction de l'évolution des nouvelles technologies, de l'attente d'utilisateurs plus exigeants, de l'adaptation à de nouvelles normes, etc. Ces nouveaux aspects doivent également être enseignés dans le cadre de la formation initiale;
3. conclusions d'études et de recherches conduites dans le cadre de la formation. A titre d'exemple, notre Ecole a conduit une étude pour définir les compétences indispensables à l'exercice de la profession. Cette recherche a été menée, d'une part auprès des employeurs sur la base des offres d'emploi et, d'autre part, auprès de professionnels afin de cerner les compétences attendues sur le terrain[8]. En qualité d'école, notre tâche est alors de transposer les résultats de cette étude en enseignements.

En résumé, un plan d'études est le reflet d'une réalité extérieure multiple, à un moment donné. C'est cette réalité qui est traduite en objectifs d'enseignements et qui prend corps au moyen de cours ex-cathedra, séminaires, travaux pratiques, stages, d'un travail de diplôme, etc.

EN CONCLUSION

Toute personne qui entreprend des études ne reçoit que la somme du savoir à disposition de la collectivité, à un moment donné. Dans cette optique, l'idée qu'au terme d'une formation, on «maîtrise» un métier «pour la vie» est un leurre, voire un comportement suicidaire, selon la nature de la discipline.

Lors de son entrée dans la vie professionnelle, chacun doit être conscient des limites de l'enseignement reçu et être en mesure d'appréhender les outils de formation continue qui lui permettront de réactualiser et développer ses connaissances.

INTRODUIRE DE NOUVELLES PRATIQUES DANS LA VIE PROFESSIONNELLE

Dans sa vie quotidienne, tout professionnel se voit naturellement – et même parfois violemment – contraint d'introduire de nouvelles techniques ou services et d'adopter des comportements différents afin d'améliorer les prestations de son centre. Les répercussions des nouvelles technologies sur le fonctionnement et les missions des bibliothèques en sont un exemple particulièrement probant.

En observant la manière dont les périodiques électroniques s'introduisent dans les bibliothèques scientifiques de Suisse, on note, à l'origine, un intérêt suscité par la disparition de «l'exemplaire papier», par une curiosité pour un nouveau support ou par une demande de quelques utilisateurs. Un petit groupe de professionnels se donne alors les moyens de se former par des lectures, par l'analyse de situations étrangères, des voyages d'études, par la participation à des séminaires spécialisés, des «universités d'été», etc. Se met ainsi progressivement en place, au sein du milieu professionnel, un réseau de spécialistes qui joue un rôle capital: il permet la création de groupes de travail et de lieux d'échanges où chacun bénéficie des acquis et des connaissances des autres.

Lorsqu'un système pour la gestion des périodiques électroniques aura été clairement et efficacement implanté sur quelques sites pilotes, l'expérience et les connaissances acquises pourront faire l'objet d'un transfert de savoir structuré auprès d'autres professionnels. Des cours de formation continue seront organisés et les participants seront désormais en mesure d'introduire ces nouvelles prestations dans le cadre de leur bibliothèque.

Un des problèmes majeurs que rencontre la formation professionnelle, qu'elle soit initiale ou continue, réside dans le décalage qui existe entre le moment où les techniques apparaissent et le moment où elles peuvent faire l'objet d'un enseignement construit et rationnel. Entre le temps de l'acquisition et celui de la diffusion, un groupe d'acteurs doit, en premier lieu, s'approprier les nouvelles connaissances, les implanter et les évaluer. Dans un second temps, le même groupe doit se charger du transfert des connaissances auprès du milieu professionnel pour permettre d'en généraliser l'application.

Pour une école professionnelle, l'actualisation d'un plan d'études aussi est une mise à jour des objectifs d'enseignement qui intègre les nouvelles pratiques élaborées sur le terrain. Les enseignements des techniques et des usages professionnels se développent dans une logique de «réaction», en réponse à l'action des spécialistes sur le terrain. C'est ainsi que le programme de notre Ecole est chaque année évalué et, si nécessaire, réactualisé.

RÉPONSE AUX PROFESSIONNELS SUISSES, EN GUISE DE CONCLUSION

La reconnaissance du titre de formation initiale n'est pas le critère déterminant de validation des compétences professionnelles d'un individu. Les employeurs le savent bien pour qui, la plupart du temps, la lecture du diplôme n'est qu'une démarche de routine qui légitime la qualité de «professionnels» des postulants. En revanche, les données relatives au parcours professionnel de l'individu, ainsi que ses acquis dans le cadre de la formation continue – sans omettre l'importance accordée à la personnalité du candidat – seront jugés pertinents ou non pour le poste mis au concours.

[8] Les résultats sont consultables sur le site de l'Ecole: www.unige.ch/esid/

Formation continue... voici le mot-clé de la réponse que je peux amener aux professionnels suisses. Toute formation initiale doit être complétée par un programme de cours de formation continue cohérent et étoffé qui complète, d'une part, les éventuelles «lacunes» de la personne et réponde, d'autre part, aux exigences de la fonction occupée.
Développer ses compétences, s'effectue dans le cadre de divers types de formations: enseignement postgrade, participation régulière à des cours et séminaires de courte durée, fréquentation des congrès et des foires professionnelles, travail actif dans des groupes de réflexion, sans négliger une lecture régulière de la littérature professionnelle, tant régionale qu'internationale.
Ainsi, la formation continue doit dépasser le premier niveau d'une «mise à jour des connaissances techniques»: à titre d'exemple, l'apprentissage d'un nouveau logiciel de catalogage ne doit être que la toute première étape d'une démarche de formation continue. Cette dernière conduit, en effet, à la maîtrise de nouvelles techniques professionnelles qui visent à introduire de nouvelles prestations ou des services, différents dans leur nature. De plus, l'acquisition de connaissances plus générales peut devenir une exigence professionnelle; depuis quelques années, en Suisse, la maîtrise de l'anglais se révèle comme une compétence de base, nécessaire au travail dans un service d'information documentaire.
Les attentes des employeurs sont également davantage orientées vers des compétences relevant de l'ordre de la «personnalité des candidats». On exige des individus polyvalence, adaptabilité, sens du travail en équipe et des relations publiques. Pour les établissements scolaires, répondre à ces attentes relève d'un véritable défi, tant pour la formation initiale que pour la formation continue. Il est certain que les écoles seront amenées d'ici peu à revoir leurs méthodes pédagogiques afin d'être en mesure de transférer ces nouvelles aptitudes professionnelles.
En Suisse aujourd'hui, dans le domaine de l'information documentaire, un réflexe de formation continue ou une prise de conscience de l'enjeu stratégique du perfectionnement professionnel dans la carrière des individus n'est pas encore implanté.
Les autorités politiques ne se soucient pas de légiférer pour fixer un cadre légal et contraignant à la formation continue qui imposerait, par exemple, l'obligation d'un «pourcentage de la masse salariale» consacré au perfectionnement professionnel. C'est pour cette raison que je crois à l'action des associations professionnelles dans le cadre de ce dossier. Elles peuvent jouer un rôle important en suscitant, auprès de leurs membres, une prise de conscience de la nécessité de s'engager dans une démarche de formation continue. Le système d'accréditation, tel qu'il a été mis sur pied par l'ADBS[9], est une réponse concrète au souci de légitimation des professionnels. Certaines associations professionnelles se sont imposé des directives rigoureuses pour contraindre leurs membres à s'investir dans la formation continue. A titre d'exemple, les dentistes suisses doivent obligatoirement consacrer dix jours par année à la formation: pour une moitié en cours ou séminaires et pour l'autre moitié dans un engagement personnel à étudier la littérature professionnelle. Le non-respect de cette règle entraîne l'exclusion de l'association et donc, la suppression des avantages qu'elle offre.
Dans notre contexte particulier, l'Association des bibliothèques et bibliothécaires suisses devrait engager un groupe de travail pour définir des normes minimales de participation à des cours de formation continue et élaborer des lignes directrices. L'association professionnelle cautionnerait ainsi la valeur qu'elle accorde au perfectionnement professionnel ainsi qu'à son caractère «obligatoire». Une telle politique de la formation continue permettrait d'engager une discussion de fond entre employés et employeurs sur son rôle et sa fonction dans le cadre de la carrière professionnelle et les bénéfices que chacune des deux parties peut en tirer.
Entrer dans une démarche active de formation continue pour développer de nouvelles compétences, pour consolider et perfectionner ses acquis professionnels, est un processus sur plusieurs années. Les quarante premiers porteurs du diplôme de «Spécialistes HES en information et en documentation» sortiront en 2001, c'est-à-dire dans trois ans.
Aujourd'hui, le professionnel suisse qui souhaite se mettre à niveau doit établir seul (mais de préférence, avec l'aide de son employeur) un bilan objectif de ses compétences sur le plan professionnel et individuel. Ce bilan lui permettra de déterminer ses lacunes, de définir ses buts professionnels, de fixer un calendrier et d'identifier les actions de formation continue qui répondront à son cas personnel. Il sera alors prêt à s'atteler à l'acquisition de nouvelles connaissances et verra se concrétiser les bénéfices de son engagement au tournant du millénaire.

contact:
Yolande Estermann Wiskott
Directrice Ecole d'information documentaire
28, rue Prévost-Martin
1211 Genève 4
E-mail: yolande.estermann@ies.unige.ch
Site de l'Ecole : www.unige.ch/esid/

[9] Pour plus de renseignements, s'adresser à l'Association des documentalistes et des bibliothécaires spécialisés (ADBS), 25 rue Claude Tillier, 75012 PARIS Tél.: 01 43 72 25 25 – fax: 01 43 72 30 41

COURRIER DES LECTEURS

ZUM EDITORIAL 1/99

Ich danke Ihnen für Ihr Editorial in der Januar-Ausgabe 1999!
Es ist schon längere Zeit her, dass ich ein Editorial gelesen habe, welches mich so nachdenklich gestimmt hat und bei welchem ich beim Lesen innerlich mehrmals genickt habe.
Wirklich hervorragend geschrieben!

Karin Bosshard, Oberengstringen